



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2024
Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 19 du 10 mai 2024, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Dubey, Syndic

Scrutateurs : Bufano Stefano – Neuhaus Denis – Peiry Hervé

Présents : 76 citoyennes et citoyens (3.09 % de 2'459 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2023
2. Comptes 2023
 - 2.1 Compte de résultats
 - 2.2 Compte des investissements
 - 2.3 Rapport de gestion
 - 2.4 Rapport et préavis de la Commission financière
 - 2.5 Approbation
3. Investissements 2024 (complément) – rapport de la commission financière et approbation
 - 3.1 Demande de crédit d'étude – aménagement d'une nouvelle déchetterie
 - 3.2 Demande de crédit d'engagement – achat d'un tracteur multifonctions
4. Approbation nouveau règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value
5. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Dubey, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme trois scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal de la présente l'assemblée.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités mis à part M. Arnaud Conus, responsable technique et M. Ludovic Bürgi, membre de la commission financière. La presse est également excusée ce soir.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2023

Le procès-verbal, joint au journal d'information du mois de mai 2024, ne sera pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 75 NON 0 Abstentions 0
(un citoyen arrive après le vote de cet objet)

- ✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2023 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes 2023

M. le Syndic relève que les comptes 2023 bouclent avec un excédent de produits de CHF 301'024.40 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 531'484.92. Ce résultat comprend un produit extraordinaire qui est l'amortissement de la réserve de réévaluation constituée lors du passage à MCH2 pour CHF 912'538.00. En faisant abstraction de ce montant, le résultat opérationnel montre un excédent de charges de CHF 672'922.00. Ce chiffre correspond au résultat du ménage communal et peut être comparé aux résultats des années précédentes.

2.1 Compte de résultats

M. le Syndic passe la parole à M. Jacques Bourquenoud, Conseiller communal en charge des finances pour la présentation détaillée des comptes 2023.

C'est pour la 3^{ème} année que les comptes sont présentés selon le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Les comptes sont certes, conformes à la loi, mais ne sont plus aussi bons que les années précédentes. En effet, le résultat opérationnel boucle avec un excédent de charges de CHF 672'922.00 (contre un excédent de produits de CHF 564'780.62 en 2022). Le résultat extraordinaire boucle avec un excédent de produits de CHF 973'946.40. Ce résultat s'explique par le prélèvement à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif à hauteur de CHF 912'538.00 par année jusqu'en 2030. Le résultat total se monte à CHF 301'024.40 (contre CHF 1'868'557.38 en 2022). Si les charges continuent à être maîtrisées au niveau budgétaire, elles augmentent inexorablement d'environ CHF 900'000.00 chaque année (en moyenne +7 %). Cependant les revenus fiscaux ont atteint un plafond dans la situation actuelle de notre démographie. Ceux-ci ne suivront certainement pas l'évolution des charges.

Récapitulation du compte de résultats en CHF

Libellé	Comptes 2023		Budget 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. Administration générale	1'075'301.11	267'277.93	1'207'292.75	262'648.25
1. Ordre et sécurité publics	447'385.10	219'246.20	468'796.05	175'110.00
2. Formation	5'607'306.60	717'231.25	5'493'949.77	547'914.00
3. Culture, sport et loisirs	559'920.65	73'072.10	653'730.55	97'800.00
4. Santé	1'699'822.30	25'673.70	1'748'615.95	26'600.00
5. Prévoyance sociale	1'696'208.50	71'267.40	1'709'712.80	68'800.00
6. Trafic et télécommunications	1'022'804.20	193'236.70	1'066'916.00	238'900.00
7. Protection et aménag. du territoire	1'716'482.19	1'624'429.79	1'890'995.00	1'758'548.00
8. Economie publique	37'454.10	0.00	39'822.70	0.00
9. Finances et impôts	509'232.29	11'180'481.97	220'790.00	10'792'816.40
Clôture – excédent de revenus	301'024.40			

Explications des principales variations :

0. Administration générale :

Traitement et jetons du Conseil communal : budget surestimé

Salaires : engagement d'un technicien au 01.09.2023 et non au 01.01.2023

Eau, énergie, combustible : aucun achat de mazout en 2023

Participation aux grands nettoyages bâtiment communal : en raison des travaux de rénovation du bâtiment communal, travaux non prévus

Revenu locatif des appartements : départ des locataires de l'ancienne école de Vauderens en cours d'année pour permettre la rénovation du bâtiment pour accueillir la crèche dès 2025 / nouveau loyer dès le 01.08.2023 pour l'AES intercommunal CHF 20'500.00

1. Ordre et sécurité publics :

Association Pompiers Glâne-Sud : excédent de produit qui n'a pas été redistribué aux communes. Il est inscrit dans leur bilan comme compte courant avec des tiers

2. Formation

Bâtiments scolaires/personnel de conciergerie : ventilation des heures dans les différents dicastères

Machines, appareils, véhicules et outils : vidéosurveillance centre scolaire Ursy, dépense prévue au budget 2024 en raison des demandes d'autorisation et préavis nécessaires

AES : depuis le 01.08.2023, l'AES communal est devenu AES intercommunal avec les élèves de la commune de Montet (Glâne). L'excédent de charges de ce poste représente le subventionnement accordé aux familles et les frais d'exploitation

Transports scolaires : nouvelle entreprise pour les transports scolaires dès le 01.09.2023. Les coûts sont inférieurs au budget

3. Culte, sport et loisirs :

Participation aux salles de sport intercommunales : charges liées régionales. ACSU : charges de personnel inférieures au budget en raison des grands nettoyages non effectués en 2023

4. Santé :

-

5. Prévoyance sociale :

AGR, Petite Enfance : augmentation des charges liées régionales

Part à LASoc, aides matérielles et MIS : augmentation des charges liées cantonales

Famille et jeunesse, aide matérielle à bien plaire : augmentation des charges liées régionales

6. Trafic et télécommunications :

Routes communales : lors de l'établissement du budget, nous avons prévu un 15 % pour le personnel auxiliaire qui n'a pas été utilisé

Entretien des routes : réfection de la route Chemin du Jura à Vauderens, non prévu au budget

Amortissements planifiés routes : amortissement des routes AF étape 3 prévu lors de l'établissement du budget mais il interviendra en 2024

Imputations internes pour prestations de services : le personnel communal a travaillé plus d'heures sur les routes en 2023

Trafic région et agglomération : petite diminution des charges liées cantonales

7. Protection et aménagement du territoire :

Eau potable :

Approvisionnement en eau/électricité : prévu de remplacer les antennes avec la technologie 4G. Travaux non effectués

Réduction de l'impôt préalable TVA : TVA due sur la subvention cantonale concernant l'investissement lié au réseau d'eau potable Vuarmarens-Morlens-Esmonts

Imputations internes : moins d'heures consacrées par les employés communaux en 2023

Vente d'eau : budget surestimé

Prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC : prélèvement à la réserve pour autofinancer le chapitre

Traitement des eaux usées :

Entretien et rénovation des installations : travaux pas entièrement réalisés pour le curage des canalisations et les mesures PGEE

Imputations internes : moins d'heures consacrées par les employés communaux en 2023

L'entreprise Mifroma participe aux frais liés au traitement des eaux selon leur charge polluante réelle. Le montant prévu au budget était trop élevé

Prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC : prélèvement à la réserve pour autofinancer le chapitre

Gestion des déchets :

Augmentation des frais d'élimination des déchets

Locations compacteurs : prévu au budget dès le 01.01.2023 mais début progressif à partir du 01.07.2023

Imputations internes pour prestations de services : moins d'heures de travail des employés communaux en 2023

Prélèvement au financement spécial équilibre du compte : prélèvement à la réserve pour autofinancer le chapitre

8. Economie publique :

-

9. Finances et impôts :

Impôts personnes physiques : lors de l'établissement du budget nous avons pris en compte les informations transmises par le Service cantonal des contributions. Nous constatons une diminution de CHF 179'000.00 concernant l'impôt sur le revenu et une augmentation de CHF 64'000.00 pour l'impôt sur la fortune.

Impôts sur les personnes morales : selon statistique du Canton, nous constatons une diminution de CHF 95'000.00 pour l'impôt sur le bénéfice et une diminution de CHF 6'000.00 pour l'impôt sur le capital

Réévaluation du croûte : cette réévaluation est un produit comptable qui permet l'adaptation de la provision pour perte sur débiteurs au bilan. Elle est analysée minutieusement chaque année.

Impôts spéciaux : la différence entre le budget et les comptes de +CHF 556'000.00 permet de boucler les comptes avec un excédent de produits

Compte de résultats à trois niveaux

Libellés	Comptes 2023	Budget 2023
Charges d'exploitation	13'881'210.15	14'289'681.57
Revenus d'exploitation	13'137'163.77	12'810'670.15
Résultat de l'activité d'exploitation	-744'046.38	-1'479'011.42
Charges financières	175'535.99	210'940.00
Revenus financiers	246'660.37	233'500.00
Résultat provenant de financement	71'124.38	22'560.00
Résultat opérationnel	-672'922.00	-1'456'451.42
Charges extraordinaires	14'146.50	-
Revenus extraordinaires	988'092.90	924'966.50
Résultat extraordinaire	973'946.40	924'966.50
Résultat total, compte de résultats	301'024.40	-531'484.92

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

2.2 Compte des investissements

M. le Syndic présente le compte des investissements.

Investissements bouclés en 2023 en CHF

	Crédit voté	Coût final	Différence
Mise en place du modèle de compte (MCH2)	60'000.00	58'135.05	-1'864.95
Subventions cantonales Route de Blessens 21, Vauderens	0.00	-12'720.00	-12'720.00
Aménagement salles de classe (biens meubles)	58'000.00	59'685.20	1'685.20
Réfection des routes AF étape 3	1'386'900.80	1'128'971.65	-257'929.15
Subvention d'investissement de la Confédération	-361'250.40	-292'819.05	68'431.35
Subvention d'investissement du canton	-361'250.40	-272'625.15	88'625.25
Assainissement réseau EP (Vuarmarens-Morlens-Esmonts)	1'735'000.00	1'586'664.30	-148'335.70
Subventions cantonales (réseau d'eau	-605'000.00	-645'098.15	-40'098.15

potable)			
Réfection des canalisations : Routes AF étape 3 (traitement des eaux usées)	185'000.00	173'821.70	-11'178.30
Subventions cantonales et fédérales routes AF étape 3 (traitement des eaux usées)	-99'400.00	-101'838.80	-2'438.80
Aménagement d'un cours d'eau Vauderens	40'000.00	8'179.65	-31'820.35
Total des investissements bouclés	2'038'000.00	1'690'356.40	-347'643.60

Investissements non bouclés en CHF

	Crédit voté	Comptes 2023	Report budget 2024
Crédit d'étude rénovation bâtiment Rte de Moudon 5 Ursy	1'041'620.00	121'218.95	906'736.15
Subventions cantonales, Route de Moudon 5 Ursy	-61'620.00	0.00	-61'620.00
Transformation Route de Blessens 21, Vauderens	320'000.00	119'546.90	200'453.10
Aménagements routiers, crédit d'étude	100'000.00	20'407.90	79'592.10
Adduction d'eau village d'Ursy	2'290'000.00	4'200.00	2'285'305.10
Crédit d'étude mesures PGEE	55'000.00	3'750.00	16'690.00
Mise en séparatif village d'Ursy	1'940'000.00	33'441.15	1'894'333.85
Mesures PGEE secteurs Ursy-Vauderens et Vuarmarens	2'400'000.00	12'805.70	2'378'014.30
Plan d'aménagement local PAL	50'000.00	3'046.00	25'902.90
Transformation Route de Morlens 36, Vuarmarens	1'230'000.00	12'045.45	1'185'223.80
Total investissements reportés	9'365'000.00	330'462.05	8'910'631.30

Récapitulation des investissements nets 2023 en CHF

Bouclés (dépenses 2023)	458'061.90
Non bouclés (dépenses 2023)	330'462.05
Taxe de raccordements et participations de tiers	-35'673.40
Subventions	-641'253.00
Investissements nets 2023	111'597.55

2.3 Rapport de gestion

M. Jacques Bourquenoud informe que le rapport de gestion a deux buts principaux :

- gérer les finances de manière efficace et conforme au droit ;
- disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière.

La Commune d'Ursy a investi et continue d'investir afin d'offrir des infrastructures aux normes et de qualité. Notre patrimoine administratif inscrit au bilan se monte à 43.7 millions (école, routes, terrains, infrastructures liées à l'eau, etc...). Ces investissements ont un impact sur les charges opérationnelles (intérêts et amortissements) mais aussi sur les engagements financiers et la trésorerie. S'agissant du flux de trésorerie, de 2 millions au 1^{er} janvier, le solde au 31 décembre est passé à 2.4 millions.

S'agissant des indicateurs financiers, tous ceux liés à la dette sont dans le rouge, en lien avec les investissements communaux auxquels s'ajoutent notre participation aux investissements régionaux (Cycle d'orientation de la Glâne, Réseau Santé Glâne, etc...) à hauteur de 21.2 millions.

2.4 Rapport et préavis de la Commission financière

Madame Corinne Bosson, Présidente de la Commission financière, donne lecture du rapport.

« Les comptes de l'exercice 2023 ont été révisés par la Société Fiduciaire Butty SA, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée communale et en application de la loi sur les finances communales (LFCo).

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable sur le rapport de l'organe de révision et invite l'assemblée communale à approuver les comptes 2023. Le résultat opérationnel boucle avec un excédent de charges de CHF 672'922.00 et le résultat total avec un excédent de produits de CHF 301'024.40 en tenant compte des charges et revenus extraordinaires. Le compte d'investissement se solde par un excédent de charges de CHF 111'597.55».

Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

2.5 Approbation

Approbation du compte de résultats et du compte des investissements :

Compte de résultats : excédent de produits de CHF 301'024.40

Compte des investissements : excédent de charges de CHF 111'597.55

Décision :

VOTE : OUI 69 NON 0 Abstention 0

- ✓ Le compte de résultats et le compte des investissements 2023 de la Commune d'Ursy sont approuvés à l'unanimité. (Les membres du Conseil communal ne votent pas les comptes communaux).

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour le travail réalisé durant l'année 2023 et pour leur souci constant de respecter les budgets votés. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale et tout spécialement à Madame Sophie Progin, administratrice des finances, ainsi qu'à sa collaboratrice Madame Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces comptes 2023. Au nom du Conseil communal, il remercie les membres de la Commission financière pour la très bonne collaboration et leur travail auxquels il associe l'organe de révision, la Fiduciaire Butty SA à Ursy.

3. Investissements 2024 (complément) – rapport de la commission financière et approbation

3.1 Demande de crédit d'étude – aménagement d'une nouvelle déchetterie

M. le Syndic relève qu'avec l'augmentation de la population, il devient nécessaire de mener une étude pour définir l'organisation de notre future déchetterie. De plus, la fusion avec notre commune voisine Montet (Glâne) est l'occasion de repenser le concept global de la gestion des déchets. L'étude portera entre autres sur les compacteurs, des points de collecte décentralisés et bien entendu la construction d'une nouvelle déchetterie. La parole est passée à M. Régis Magnin, Conseiller communal en charge de ce dossier, pour la présentation de la demande de crédit d'étude.

Le projet d'une nouvelle déchetterie a été initié il y a quelques années, lorsque la commune a acquis la parcelle 75 RF en zone d'intérêt général au Chemin de la Croix juste en dessous de la scierie Périsset. A l'écoute des citoyens et soucieux d'avancer de manière prudente et réfléchie, le Conseil communal vous propose ce soir de passer une étape supplémentaire avec une demande de crédit d'étude. Nous tenons à informer la population que les coûts liés à la déchetterie, tant pour son fonctionnement que pour son investissement, devront être financés

par les taxes et non par l'impôt communal. Cette nouvelle déchetterie nous la souhaitons sécurisée, pratique et adaptée. Nous nous dirigeons vers une déchetterie disposant de deux zones : une première fonctionnant comme un éco-point avec contrôle des accès et, une seconde avec des horaires d'ouverture spécifiques. Les accès devraient se faire dans un sens unique avec une voie d'accès à créer depuis le chemin de la Croix, en limite inférieure de la scierie.

Frais d'étude selon phase SIA 31-41

Partie déchetterie	CHF	102'000.00
Routes internes art. 75 RF	CHF	6'000.00
Equipement	CHF	14'000.00
Etude éco-point Montet	CHF	3'000.00
Infrastructures et génie civil	CHF	30'000.00
Montant des prestations HT	CHF	155'000.00

Ce soir, nous vous soumettons une demande de crédit d'étude de CHF 170'000.00.

Demande de crédit d'étude

Coût	CHF	170'000.00
------	-----	------------

Financement : le crédit d'engagement sera financé par un emprunt

Durée de l'engagement : 3 % sur 33 ans

Charge annuelle

Amortissement 3 %	CHF	5'100.00
Intérêts 3 %	CHF	5'100.00
Total	CHF	10'200.00

Délai de réalisation : 2024-2025

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Dominique Gavillet, membre de la Commission financière.

«Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 170'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 10'200.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'étude ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Julien Genton demande quelle est la procédure prévue au niveau des marchés publics

M. le Syndic répond que nous sommes soumis aux marchés publics. Nous allons suivre les procédures adéquates

M. Julien Genton demande comment seront gérées les circulations des habitants venant de Vauderens via le Chemin de la Croix. Il convient de noter que ce chemin est très étroit.

M. le Syndic précise que l'étude n'a pas encore été réalisée. Nous prenons note de la demande.

M. Louis Périsset : les comptes communaux sont moins favorables que les années précédentes et il faudra en tenir compte. En raison de la fusion avec Montet (Glâne) au 1^{er} janvier 2025, une étude sera-t-elle réalisée concernant l'actuelle déchetterie de Montet ?

M. le Syndic : nous avons prévu un montant dans le crédit d'étude pour la déchetterie sise à Montet (Glâne). Dans l'idéal, il faudrait prévoir d'aménager un éco-point pour décharger le pic de fréquentation durant les heures d'ouverture de la déchetterie à Ursy.

La parole n'est plus demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	73	NON	0	Abstention	3
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'étude pour l'aménagement d'une nouvelle déchetterie, est acceptée à la majorité des voix exprimées

3.2 Demande de crédit d'engagement – achat d'un tracteur multifonctions

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal, en charge de ce dossier, pour la présentation de la demande de crédit d'engagement.

Nous devons prévoir le remplacement de deux anciens tracteurs (Deutz DX 3.30 de 1994 et Deutz DX 4.95 de 1996). Pour répondre aux besoins identifiés, nous prévoyons l'achat d'un tracteur multifonctions d'environ 100 CV. Ce véhicule polyvalent permettra d'assurer le déneigement, des travaux journaliers comprenant la manipulation de barrières à neige, le chargement et le déchargement de matériel ainsi que la gestion des déchets verts, entre autres.

Besoins :

- Type de véhicule : tracteur
- Puissance : environ 100 CV
- Boîte à vitesse : manuelle
- Traction : 4 roues motrices avec blocage différentiel avant et arrière
- Equipements : chargeur frontal, fourches à palettes, benne Robust U 2.05m, benne multifonctions 1.70m, 1 paire de chaîne à neige, lame à neige et saleuse

A la suite de la votation du crédit d'engagement, un cahier des charges sera envoyé aux entreprises pour les demandes d'offres.

Le coût de la demande de crédit d'engagement s'élève à CHF 145'000.00.

Demande de crédit d'étude

Coût	CHF	145'000.00
------	-----	------------

Financement : le crédit d'engagement sera financé par un emprunt

Durée de l'engagement : 10 % sur 10 ans

Charge annuelle

Amortissement 10 %	CHF	14'500.00
Intérêts 3 %	CHF	4'350.00
Total	CHF	<u>18'850.00</u>

Délai de réalisation : 2024-2025

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, Vice-Présidente de la Commission financière. «Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 145'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 18'850.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Régis Bogaert : souhaite savoir si l'option d'un leasing a été analysée

M. le Syndic : non au niveau communal pas intéressant comme nous gardons les véhicules de nombreuses années

M. Michel Crausaz : dans l'équipement une boîte à vitesse manuelle est prévue, pourquoi pas automatique ?

M. Régis Magnin : selon l'étude réalisée à l'interne, la variante boîte mécanique a été retenue

M. Christian Gavillet : pour le tracteur DX 4.95, une analyse de la valeur résiduelle a-t-elle été effectuée ?

M. le Syndic : non car nous n'avons pas prévu de le vendre pour l'instant

La parole n'est plus demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	74	NON	0	Abstention	2
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'engagement pour l'achat d'un tracteur multifonctions, est acceptée à la majorité des voix exprimées

4. Approbation nouveau règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value

M. le Syndic relève que le règlement était disponible sur le site internet de la Commune ou à disposition auprès de l'administration communale. Celui-ci ne sera pas lu. En date du 1^{er} janvier 2018, la modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) introduisant la taxe sur la plus-value est entrée en vigueur. La compensation des avantages majeurs résultant d'une mesure d'aménagement se fait par le biais d'une taxe sur la plus-value prélevée par le canton.

Montant de la contribution :

- ✓ Le montant de la contribution s'élève à 20 % de la plus-value ;
- ✓ La plus-value correspond à la différence entre la valeur vénale du bien-fonds avant et après l'entrée en force de la mesure d'aménagement

Est considéré comme un avantage majeur de l'augmentation de la valeur d'un bien-fonds qui résulte :

- ✓ Du classement de celui-ci dans une zone d'affectation ;
- ✓ D'un changement d'affectation de la zone dans laquelle il est situé ;
- ✓ De l'augmentation des possibilités de construire d'un bien-fonds situé en zone à bâtir, lorsque cette augmentation représente au minimum le 50 % des surfaces de plancher du potentiel initial.

Exigibilité :

- Dans les six mois qui suivent l'entrée en force du permis de construire octroyé au terme d'une procédure ordinaire pour la première construction sur le bien-fonds considéré ;
- En cas d'aliénation du bien-fonds ;
- La taxe est calculée sur l'entier de la parcelle, elle est payable au prorata lorsque le bien-fonds a fait l'objet d'une division.

Le service cantonal des contributions est l'autorité de taxation pour la taxe cantonale et communale. Le règlement communal a pour but de définir le taux et l'affectation de la taxe communale :

- La taxe communale se monte au maximum à un quart du prélèvement cantonal ;
- La part dévolue à la commune est déduite de la part cantonale ;
- Affectation de la taxe communale

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Valérie Carrel, membre de la Commission financière.

« Lors de notre séance de la commission financière du 24 avril 2024, Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, Syndic, nous ont présenté le règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée Communale à approuver ledit règlement tel que présenté ».

Discussion :

M. Claude Gavillet demande si nous avons connaissance des montants qui pourraient être prélevés ?

M. le Syndic : actuellement pas.

Décision :

VOTE :	OUI	76	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ Le nouveau règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value est approuvé à l'unanimité.

5. Divers

Election au Conseil communal

A la suite de la démission de M. Jacques Bourquenoud en raison de son prochain déménagement, le Conseil communal a convoqué le corps électoral en vue d'une élection complémentaire le 9 juin 2024. Une seule liste ayant été déposée dans le délai, le Conseil communal a proclamé M. Didier Dutoit élu au Conseil communal. M. le Préfet procédera à son assermentation fin juin et il entrera en fonction au 1^{er} juillet 2024.

M. le Syndic profite de remercier chaleureusement M. Jacques Bourquenoud pour les quelques années passées au sein du Conseil communal.

Fusion des communes d'Ursy et Montet (Glâne) au 1^{er} janvier 2025

Le 3 mars dernier, la population des communes d'Ursy et Montet-Glâne a participé massivement à la votation sur la fusion. Votre confiance envers cette démarche visionnaire a été exemplaire et nous sommes honorés de pouvoir vous exprimer nos plus sincères remerciements.

La prochaine étape consiste en la constitution des autorités communales. Les dates des élections communales pour les communes fusionnées ont été fixées par le Conseil d'Etat au 6 octobre 2024 pour le premier tour et au 27 octobre 2024 pour le second tour. Une élection n'a lieu uniquement dans le cas où le nombre de conseillers ne correspond pas au nombre prévu dans la convention de fusion. Pour ce qui est de la commune d'Ursy, le nombre de Conseillers est fixé à 7. Mesdames Chloé Savary et Christine Ruef Bayiha et Messieurs Philippe Dubey, Patrice Conus, Régis Magnin, Julien Perriard, Didier Dutoit ont déjà accepté de poursuivre leur mandat dans la nouvelle commune dès le 1^{er} janvier 2025. Par conséquent, pour Ursy, aucune élection ne sera organisée.

Concernant les assemblées communales, il n'y aura pas d'assemblée en décembre prochain. Le budget de la nouvelle commune sera présenté pour approbation lors de la première assemblée de la commune fusionnée certainement en février 2025. C'est également lors de cette assemblée que seront constituées les différentes commissions élues par l'assemblée communale. Les comptes 2024 des anciennes communes seront présentés lors d'une deuxième assemblée communale au printemps 2025 après avoir été contrôlés par les organes de révision et les commissions financières des deux anciennes communes.

Personnel communal

Accueil extrascolaire : comme annoncé lors de la dernière assemblée, Mme Anne Glannaz a débuté son activité en qualité d'intervenante en janvier dernier. Mme Joana Afonso Gomes a quant à elle donné sa démission pour la fin de l'année scolaire. En raison de ce départ et surtout en raison de l'augmentation du nombre d'enfants, de nouveaux postes sont actuellement au concours.

En ce qui concerne l'ACSU, Mme Myriam Magne, concierge de la nouvelle halle de gym, a fait valoir son droit à la retraite pour la fin de l'année scolaire. Par convention, le personnel de l'ACSU est géré par la commune d'Ursy.

Déchetterie

La parole est passée à M. Régis Magnin, Conseiller communal en charge de la déchetterie. Il est rappelé que pour des raisons de sécurité et dans le but de respecter les conventions de reprises il est strictement interdit de récupérer des objets déposés dans les bennes à la déchetterie. Ainsi nous évitons des présences prolongées de véhicules à l'intérieure de l'enceinte, nous sommes en conformité avec les conventions de reprise de matériel électrique et, nous écartons le risque d'accident lors de la reprise de matériel dans une benne. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Bâtiments communaux - travaux

La parole est passée à M. Patrice Conus, Vice-Syndic.

Administration communale : des informations sont données sur l'avancement des travaux dans les différents locaux. Il s'agit des travaux pour la toiture, remplacement des fenêtres,

façade côté Eglise, façade ventilée côté terrain de foot, remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets, changement des appareils sanitaires, travaux d'électricité, plâtrerie et peinture. Les travaux suivent leur cours selon le planning établi.

Concernant la salle de gym (ancienne), les travaux vont débuter le 1^{er} juillet par le remplacement des fenêtres et la pose d'un nouveau sol sportif. Selon le planning, ceux-ci se termineront vers la fin septembre 2024.

Bureau communal : une partie du personnel de l'administration retrouvera sa place de travail à l'étage dès la mi-juin 2024. Le bureau du contrôle des habitants restera au rez inférieur pour permettre l'accès à la population.

S'agissant de l'accès entrée principale côté Eglise, il faudra encore patienter jusqu'au mois d'octobre afin de terminer les aménagements extérieurs.

Ecole rénovée Ursy : dès la prochaine rentrée scolaire le bâtiment sera entièrement dédié à l'accueil extrascolaire. Les travaux ont débuté comme prévu le 6 mai dernier par la dépose du chauffage à mazout et des citernes. Par la suite des travaux de démolition et de maçonnerie ont été exécutés pour la création d'un nouveau WC au rez inférieur et à l'étage pour la pose d'une petite cuisine et la construction de WC. Les travaux seront terminés pour la prochaine rentrée scolaire.

Ecole de Vauderens : dès la fin de l'année le bâtiment sera entièrement dédié à la crèche le Bourillon. Les travaux ont débuté courant avril. Les places de parc devant le bâtiment seront mises à ban.

Maternelle d'Ursy

Quelques places sont encore disponibles pour la rentrée 2024-2025. L'école maternelle améliore la sociabilisation des enfants et elle représente une très bonne préparation à l'école.

Fête nationale le 31 juillet 2024

Le Conseil communal organisera la traditionnelle soirée de la fête nationale le mercredi 31 juillet 2024 à Ursy. Nous aurons le plaisir d'accueillir M. Marc-André Berset, Directeur de la communication du HC Fribourg-Gottéron. Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver cette date.

Discussion

M. Yvan Jaques : un crédit d'étude a été voté ce soir pour la construction d'une nouvelle déchetterie. Une étude a-t-elle déjà été réalisée pour l'affectation future de la parcelle de la déchetterie actuelle ?

M. le Syndic : actuellement aucune étude n'a été réalisée. La parcelle se trouve en zone d'intérêt général.

M. Claude Gavillet demande quand nous allons prévoir un crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle salle de spectacle à Ursy.

M. le Syndic précise que dans le cadre de l'élaboration du Plan Directeur Régional, un emplacement est prévu pour la mise en zone d'un terrain pouvant accueillir une salle de spectacle. Il s'agit là de la 1^{ère} étape, les procédures sont très longues.

M. Laurent Vaucher relève que de plus en plus de véhicules coupent sur le giratoire qui se trouve à la route du Plattiez à Ursy. La commune peut-elle intervenir ?

M. le Syndic : les incivilités sont difficiles à gérer. Nous prenons note et allons voir de quelle manière nous pouvons faire un rappel aux usagers de cette route.

M. Christian Gavillet : un revêtement phonoabsorbant a été posé il y a quelques années à la Route de Moudon à Ursy. Ce revêtement s'est fortement dégradé. Le Conseil communal peut-il intervenir ?

M. le Syndic : les travaux ont été réalisés par le Canton. Nous prenons note.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. Patrice Conus, Vice-Syndic, prend la parole pour remercier et relever l'important travail effectué par M. Philippe Dubey, Syndic. La fonction de Syndic dans une commune est

forcément très variée mais aussi très prenante et demande une grande disponibilité. Avec le dicastère de l'administration générale, des ressources humaines, des relations publiques et de la sécurité il y a déjà beaucoup de travail. M. le Syndic occupe également des fonctions au niveau régional : Président du comité de direction du cycle d'orientation de la Glâne, membre du comité de direction du VOG, membre du comité de direction de l'AGR, membre de la commission des curatelles, Président de la commission tourisme et patrimoine, membre du comité de direction des Secours Sud Fribourgeois. Nous adressons à M. le Syndic nos remerciements chaleureux.

M. le Syndic invite tous les participants à rester quelques instants pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 21.45 heures.

Le Syndic :

Philippe Dubey

La Secrétaire :

Marie-Claude Conus